

# **ETUDES DE FRANÇAIS**

## **MEMENTO**

### **BACHELOR**

#### **Table des matières**

	Page
Généralités	2
Module BA 1      Textes et contextes	3
Module BA 2      Linguistique française	4
Module BA 3      Méthodes et problèmes en littérature	5
Module BA 4      Formes de l'argumentation critique	6
Module BA 5      Littérature française médiévale	7
Module BA 6      Littérature française de la Renaissance à nos jours	8
Module BA 7      Littérature et arts (Littérature et cinéma OU Dramaturgie OU Ecriture)	9

## Généralités

### Formulaires d'inscription :

Les formulaires d'inscription aux évaluations des modules BA 5, BA 6 et BA 7 sont disponibles sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Ils doivent impérativement être remis au secrétariat du Département au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens. Si cette disposition n'est pas respectée, l'étudiant-e assume le risque d'être interrogé-e, dans le cadre du module, sur un sujet sans lien direct avec sa préparation.

Le formulaire d'inscription à l'évaluation du demi-module BA 2b, également disponible sur le site, doit être remis directement à l'enseignant-e.

### Attestations :

Les travaux d'attestation doivent être rendus dans les délais indiqués par les enseignants, en principe avant la fin de l'enseignement concerné. Si un complément est exigé, il devra être rendu dans les trois semaines. Si, après reddition de deux compléments, le travail demeure insuffisant, l'attestation n'est pas délivrée et l'étudiant-e doit suivre une nouvelle fois l'enseignement concerné.

Les travaux rédigés dans un mauvais français ne seront pas acceptés. L'étudiant-e devra récrire son travail dans les trois semaines et la nouvelle version sera comptée comme un premier complément.

Lorsqu'une attestation est requise par le plan d'études, l'étudiant-e doit l'avoir obtenue pour se présenter à l'examen.

### Reddition des travaux écrits :

Qu'il s'agisse d'attestations ou de contrôles continus, les travaux écrits rédigés à domicile doivent être rendus à l'enseignant-e, dactylographiés, en version papier ou numérique. Ils seront accompagnés d'une déclaration sur l'honneur, dont le modèle peut être téléchargé sur le site de la Faculté (en ligne : <https://www.unige.ch/lettres/espace-etudiants/documents>).

### Usage des Intelligences Artificielles Génératives :

La formation de Français Moderne a notamment pour objectif l'acquisition de compétences rédactionnelles, de recherche, de synthèse, et le développement de l'esprit critique. Il est donc essentiel, à ce titre, de comprendre que l'usage des Intelligences Artificielles Génératives, notamment pour masquer des lacunes dans les travaux rendus, peut constituer un frein important à la formation. L'usage des Intelligences Artificielles Génératives dans la réalisation des travaux, de quelque nature qu'ils soient, doit systématiquement faire l'objet d'une déclaration précisant le périmètre exact de cette utilisation et la méthodologie employée. L'étudiant-e veillera en la matière au respect des directives spécifiques données par chaque enseignant-e, et, à défaut, suivra les consignes du département de Français Moderne, exposées dans les « Normes rédactionnelles et bibliographiques » (en ligne : <https://www.unige.ch/lettres/framo/etudes/cours-et-examens/normes-redactionnelles-et-bibliographiques>). En cas de doute sur la sincérité des déclarations, la notation ou la validation du travail dépendra d'un entretien ou d'une discussion ciblant des aspects précis du travail fourni.

**Copies corrigées :**

Les copies d'examen annotées sont conservées durant trois mois au Département de langue et de littérature françaises modernes, où elles peuvent être consultées et photocopiées. Au terme de ce délai, les étudiant-e-s peuvent les récupérer. Les copies non récupérées sont détruites une année après l'examen.

## **Module BA 1 - Textes et contextes**

### **Contrôle continu**

L'étudiant-e suit :

3h de cours et 2h de séminaire au semestre d'automne et de printemps

**Contrôle continu :**

Le contrôle continu est constitué de quatre travaux écrits rédigés sur table. Les deux premiers s'effectuent au terme du semestre d'automne, les deux derniers au terme du semestre de printemps. À chaque fois, l'un des deux travaux porte sur la matière du cours (45 min), l'autre sur les textes étudiés au séminaire (5 heures).

Les étudiant-es rédigent en outre deux travaux écrits sur table, non notés, l'un au semestre d'automne, l'autre au semestre de printemps. Ces exercices préparent aux travaux portant sur les textes étudiés en séminaire.

Dans le calcul de la moyenne du module, chaque travail noté portant sur les textes étudiés en séminaire compte pour un tiers de la note, le troisième tiers étant constitué par la moyenne des deux interrogations sur le cours.

Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve de ratrappage effectuée sur table et portant sur la matière de toute l'année. Cette épreuve est composée d'un travail sur les textes et d'un contrôle de connaissance sur le cours, comptant respectivement pour deux tiers et un tiers de la note. En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

Documents autorisés : corpus annoté, dictionnaire de langue.

---

**Pas de formulaire.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

**Module BA 2 - Linguistique française****Contrôle continu**

L'étudiant-e suit :

- 2h de cours « Introduction à la linguistique » et 2h de travaux pratiques accompagnant le cours, au semestre d'automne
- 2h de séminaire « L'énonciation dans les textes littéraires », au semestre d'automne
- 2h de cours-séminaire « Grammaire pour le texte », au semestre de printemps
- 2h de séminaire (« Lexique », « Syntaxe » ou « Linguistique textuelle pour l'étude des textes littéraires », à choix), au semestre de printemps

Chacun des enseignements mentionnés donne lieu à une évaluation notée. Les modalités précises de ces évaluations sont annoncées en début de semestre par les enseignant-e-s responsables. L'étudiant-e obtient au final **4 notes**, qui constituent le « contrôle continu » global. La **moyenne finale** du module est calculée sur la base de ces quatre notes. C'est cette note moyenne qui sera enregistrée par le service des examens et qui figurera sur le PV. Le module BA2 est réussi lorsque l'étudiant-e s'est présenté-e aux quatre épreuves et a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 4.

L'étudiant-e s'inscrit sur IEL pour chacun des enseignements suivis (attention aux délais pour cette « inscription aux **cours** », à faire début octobre pour les deux enseignements du semestre d'automne, fin février pour les deux enseignements du semestre de printemps). Ce n'est qu'après s'être inscrit-e aux 4 enseignements que l'étudiant-e peut faire l'inscription IEL aux **examens** et cocher la case « contrôle continu » pour le module BA2. Cette inscription n'est donc possible en principe qu'au semestre de printemps, même si l'étudiant-e inscrit-e sur IEL aux enseignements du SA est de facto soumis-e aux premières épreuves du contrôle continu.

En cas d'échec au contrôle continu (moyenne finale du module insuffisante), l'étudiant-e peut s'inscrire au rattrapage en session d'examens. Pour cette deuxième tentative, il-elle ne refait que la (ou les) épreuve(s) pour laquelle (lesquelles) il-elle a obtenu un résultat insuffisant lors de sa première tentative. En cas de nouvel échec, pour sa troisième tentative, l'étudiant-e doit se réinscrire au contrôle continu complet, dans les 4 enseignements.

Remarques :

1. En cas d'échec au contrôle continu, l'étudiant-e se réinscrira sur IEL dans les délais prévus par la Faculté pour le rattrapage en session et remplira dans les mêmes délais un formulaire d'inscription spécifique, à télécharger sur la page "Cours et examens" du site web du département de français.
2. Les étudiant-es inscrit-es à la fois en Français Moderne et en Linguistique devront suivre deux séminaires (2 x 2h) au lieu d'un seul au semestre de printemps : il est en effet impossible de valider les crédits du CR « Introduction à la linguistique » pour deux plans d'études.

## **Module BA 3 - Méthodes et problèmes en littérature**

### **Attestation et examen**

L'étudiant-e suit :

1 h de cours annuel

3 h de séminaire au semestre d'automne ainsi que 2 h de séminaire au semestre de printemps

#### **Attestation :**

Deux travaux à domicile, à l'automne et au printemps. Le travail consiste en l'analyse d'un extrait de texte, au moyen des outils méthodologiques enseignés en cours et en séminaire.

#### **Examen :**

Épreuve écrite de 5 h comportant une analyse de texte en rapport avec la problématique définie au semestre de printemps (trois quarts de la note) et une série de questions courtes sur le cours annuel (un quart de la note).

**Documents autorisés :** dictionnaire de langue et œuvres littéraires au programme.

---

**Pas de formulaire.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

## **Module BA 4 - Formes de l'argumentation critique**

### **Contrôle continu**

**Pré-requis : réussite préalable du module BA1**

L'étudiant-e suit :

- 1 h de cours annuel
- 2 h de séminaire annuel.

Différents travaux sont exigés dans l'année, selon des modalités et sur des corpus définis par les enseignant-e-s :

- a) Plusieurs travaux réalisés dans le cadre des séminaires, dont 1 noté à chaque semestre
- b) Deux travaux (dont un noté) validant la participation au cours
- c) 1 dissertation notée d'une durée de 6 heures, rédigée en condition d'examen à la fin du semestre de printemps.

Pour pouvoir se présenter à cette dernière évaluation, l'étudiant-e devra avoir rendu tous les travaux mentionnés aux points a) et b), dans les délais fixés par les enseignant-e-s.

La note finale du module correspond à la moyenne des travaux notés.

En cas d'échec, l'étudiant-e pourra se présenter, lors de la session suivante à une épreuve unique de rattrapage (dissertation d'une durée de 6 heures, en condition d'examen) dont la note remplacera soit celle de la dissertation effectuée au printemps, soit toutes celles qui ont été obtenues antérieurement. Sera retenue l'option la plus favorable à l'étudiant-e.

En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative sera possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

**Documents autorisés** : corpus annoté, index thématiques et formels, dictionnaire de langue

---

**Pas de formulaire.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

## Module BA 5 - Littérature française médiévale

### Attestation et examen

L'étudiant-e suit :

- 2 h de cours semestriel en *Questions de littérature médiévale*
- 2 h de cours-séminaire semestriel en *Histoire de la langue française médiévale et lectures grammaticales de textes du Moyen Âge*.
- 2 h de cours semestriel en *Histoire de la langue française moderne*
- 2 x 2h de séminaire semestriel en *Littérature française médiévale*

#### Recommandation :

Tous les enseignements peuvent être suivis dès les premiers semestres d'étude.

#### Attestation :

Dans le cadre des deux enseignements en histoire de la langue. L'attestation est obtenue par plusieurs travaux de format réduit : un travail sur table au semestre d'automne et un exposé oral au semestre de printemps. Les sujets correspondent aux diverses parties que comportent les enseignements : lecture et traduction d'un texte médiéval ; histoire de la langue (formation du français) ; histoire de la langue moderne.

#### Examen oral :

Interrogation de 30 minutes (1 h 30 de préparation) portant sur les séminaires de littérature. L'examen consiste en une explication littéraire d'un extrait de texte choisi dans l'une des œuvres étudiées en séminaire. Les étudiants mobilisent à cette occasion les connaissances générales acquises dans le cours *Questions de littérature médiévale*.

**Documents autorisés :** corpus annoté avec traduction ; des dictionnaires de français médiéval sont à disposition.

---

**Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

**Module BA 6 - Littérature française de la Renaissance à nos jours**

**Attestation et examen**

**Pré-requis : réussite préalable du module BA1 (note minimale : 4)**

L'étudiant-e suit :

3 séminaires de 2 h semestriels (répartis entre les 3 périodes suivantes : XVIe-XVIIIe s., XIXe-XXIe s., XVIe-XXIe s.).

**Attestation :**

Un exercice oral et/ou écrit d'explication de textes dans l'un des trois séminaires.

**Examen oral :**

Interrogation de 30 minutes (1 h 30 de préparation) portant, par tirage au sort, sur le corpus de l'un des 3 séminaires suivis.

**Documents autorisés :** corpus annoté, dictionnaires de langue.

---

**Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

**Module BA 7 - Littérature et arts**  
**Littérature et cinéma OU Dramaturgie OU Ecriture**  
**Examen**

**Littérature et cinéma**

L'étudiant-e participe activement à deux séminaires de 2 h semestriels en *Littérature et cinéma*.

**Examen :**

L'examen est une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un corpus imposé de six films ainsi que sur un court texte théorique imposé : les trois premiers films sont rattachés au premier séminaire, les trois autres films au second séminaire (il y aura pour chaque séminaire deux films traités et un film non traité en séminaire).

L'interrogation ne porte pas sur une analyse de séquence, mais sur une question esthétique, thématique ou narrative à propos d'un film (parfois deux) du corpus donné.

**Documents autorisés :**

Dans la mesure du possible, le scénario des films choisis. Sinon, un synopsis personnel de chacun des films.

Un exemplaire du texte théorique choisi.

---

**Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

## Dramaturgie

L'étudiant-e suit :

2 h de cours semestriel en *Dramaturgie*

2 h de TP semestriel de *Dramaturgie* (rapport de TP exigé) OU 2 h de séminaire semestriel en *Littérature et cinéma* (attestation de participation active délivrée par l'enseignant-e).

### Examen :

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un corpus de trois pièces à analyser selon les perspectives théoriques et historiques présentées au cours. Les trois pièces sont à choisir dans une liste imposée.

### Documents autorisés :

Corpus annoté.

---

**Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Liste des textes et consignes pour l'examen disponible également disponibles sur le site.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens.**

## Ecriture

L'étudiant-e participe activement et régulièrement à un séminaire annuel de 2 h d'Atelier d'écriture.

Il/elle y rédige tous les travaux (une dizaine) demandés au fil de l'année et s'engage à lire (en amont des séances) et à commenter les textes d'autrui.

### Examen oral :

L'évaluation notée porte sur un dossier comprenant l'ensemble des travaux rédigés pendant l'année et retouchés suivant les suggestions émises en atelier. Ce dossier est remis à l'enseignant-e au plus tard quinze jours avant le début de la session.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes (sans préparation), consiste en un entretien avec l'enseignant-e et un-e juré-e portant sur l'ensemble des travaux rassemblés dans le dossier.

---

**Pas de formulaire.**

**Inscription en ligne auprès du Service des examens**